



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-919**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1203843-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FETES ET PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Evaluation et Contrôle de
gestion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FETES ET PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

En raison de leur rôle dans le maintien du lien social dans les quartiers, les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) reçoivent chaque année de la Ville, un soutien financier.

Ces subventions ont été versées au 1^{er} semestre 2021 pour l'ensemble des comités.

AIX OUEST EN FETES venant de déposer sa demande il y a lieu ici de lui attribuer ce même soutien pour 2021.

D'autre part, les articles 3 et 4 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié précise que l'autorité territoriale doit octroyer des locaux qui comportent les équipements indispensables à l'exercice de l'activité syndicale aux organisations syndicales représentatives ayant une section municipale (sont considérées comme représentatives les

organisations syndicales représentées au comité technique (CT) ou au conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPTL)),

Considérant que, lors du CTP en date du 4 décembre 2013, il a été acté que le montant des primes d'assurance des locaux mis à disposition des organisations syndicales serait pris en charge par la Ville sur présentation de l'attestation de paiement afférent à la prime d'assurance,

Et considérant que, suite aux élections professionnelles du 06 décembre 2019, les syndicats élus rentrent dans le champ d'application des dispositions de prise en charge de la prime d'assurance s'ils produisent aux services de la Ville l'attestation d'assurance,

Il convient ici de leur attribuer ces participations.

Le tableau, ci-après, comporte des renseignements sur les différentes structures, les montants accordés en 2020 par la délégation, les montants proposés pour l'exercice 2021.

Sachant que ces participations et subventions ont été validées le 21 octobre 2021, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **4 000 €** à l'association AIX OUEST EN FETE qui figure dans le tableau ci-dessous ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne de crédit 025-6748-920 / 1098 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** des participations financières pour les frais de remboursement des primes d'assurance des locaux mis à disposition par la Ville aux syndicats (section municipale) pour un montant de **734,82 €** dont la liste figure sur le tableau ci-dessous ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 90-6558-929/4948 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-919 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FETES ET PARTICIPATION AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS AVEC LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE DES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

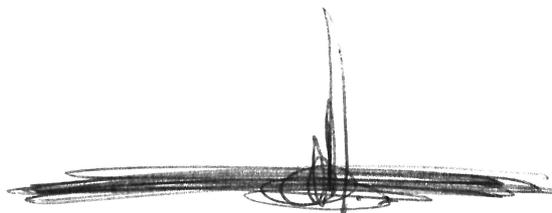
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

	Participations 2020	Participations 2021
SYNDICAT CGT DES EMPLOYÉS TERRITORIAUX DE LA VILLE D'AIX	136,89 (1/04/20 au 31/03/21)	136,50 (1/04/21 au 31/03/22)
SYNDICAT FO TERRITORIAUX VILLE D'AIX EN PROVENCE-SECTION MUNICIPALE	226,99 (1/04/20 au 31/03/21)	226,54 (1/04/21 au 31/03/22)
SYNDICAT AUTONOME DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'AIX EN PROVENCE DE LA FAFPT	136,89 (1/04/20 au 31/03/21)	70 (1/04/21 au 31/03/22)
UNSA VILLE D'AIX	301,68 (1/10/19 au 30/09/20)	301,78 (1/10/20 au 30/09/21)
Total Ligne de crédit: 90 6558 929 / 4948	802,45	734,82

	Subvention 2020	Proposition 2021
AIX OUEST EN FETE	Pas de demande	4000
Total Ligne de crédit: 025 6748 920 1098	-	4000